



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

## Séance du mardi 7 novembre 2023

### Délibération n° 2023-49

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 13  
Pouvoirs : 4  
Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 31 octobre 2023

**Date d'affichage électronique de la convocation :** 31 octobre 2023

**Secrétaire de Séance :** Marylène CELLIER

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Laurence PAGNON - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel VINCENT - Serge FERRANDEZ - Elisabeth SAGE - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - Julie SABY

**Absent(s) représenté(s) :**

Bertrand GAULÉ a donné pouvoir à Pascal DIDELET - Odile BELIER COLLONGE a donné pouvoir à Serge FERRANDEZ -- Magalie NEVEU a donné pouvoir à Caroline VITAL - Vincent BRUN a donné pouvoir Emmanuel VINCENT.

**Absents :** Franck BAULAN - Yoann TRICAULT

**Objet : AFFAIRES SCOLAIRES – Convention de mécénat avec la compagnie Hallet Eghayan**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'éducation artistique "une classe – une entreprise" porté par la compagnie de danse Hallet Eghayan.

De janvier à juin 2024, les classes qui auront pu être parrainé par un mécène bénéficieront d'un parcours artistique sur la base de

- Un dossier artistique et pédagogique de présentation de l'œuvre support su parcours artistique
- 7 séances de danse d'une heure dans la classe
- 1 demi-journée d'ateliers autour de la découverte des métiers de l'art
- 1 temps de découverte de l'entreprise mécène
- 3 heures de rencontre de classes qui dansent (en présence des entreprises mécènes si souhaité)
- 1 représentation du spectacle de la compagnie Hallet Eghayan.

En retour le mécène s'engage à verser à la compagnie un don de 1600 € afin de permettre à une classe de l'école de Sainte-Consorce de bénéficier du projet.

La commune de Sainte-Consorce souhaite parrainer une classe pour l'année 2023/2024.

**Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

- **Votants : 17 – suffrages exprimés : 17 - Abstention : 0 Pour : 17 – Contre : 0.**
- **Approuve** la convention et le montant du don à hauteur de 1600 €
- **Autorise le maire** à signer la convention ainsi que ses avenants et tout document afférent.
- **Dit** que les dépenses inhérentes seront inscrites au BP 2023

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*

## CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

### **Entre les Soussignés**

**Association COMPAGNIE HALLET EGHAYAN**

**Ci-après dénommée : le bénéficiaire**

N° Siret : 319 223 244 00058 / Code APE : 9002Z

Adresse : 65-73 rue du Bourbonnais 69009 LYON / Tél. : 04 78 64 84 98

Représentée par **Anne Broux-Moret** en sa qualité de Présidente du C.A.

**Et**

**Commune de Saint Consoce - Mairie**

**N° Siret : 216 901 900 00011**

**Adresse : Rue Verdun, 69280 Sainte Consoce**

**Représentée par : Jean-Marc Thimonier**

**Ci-après dénommée le donateur,**

### **IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

**Le bénéficiaire organise un projet artistique pour une classe d'une école de la commune de Sainte-Consoce de janvier à juin 2024.**

Cette classe bénéficie d'un parcours artistique sur la base de :

- 1 dossier artistique et pédagogique de présentation de l'œuvre support du parcours artistique.
- 7 séances de danse d'1 heure dans la classe.
- 1 demi-journée d'ateliers autour de la découverte des métiers de l'art (sous réserve de possibilité de déplacement de la classe).
- 1 temps de découverte de l'entreprise mécène, ou tout autre partenariat d'échange entre la classe et l'entreprise (sous réserve d'un engagement de la classe et de l'entreprise).
- 3 heures de Rencontres de Classes Qui Dansent (en présence des entreprises mécènes si souhaité).
- 1 représentation du spectacle de la Compagnie Hallet Eghayan.

### **ARTICLE I : Engagements du donateur**

**Le donateur** s'engage à verser **au bénéficiaire** un don en mécénat de **1600 €** (mille cinq cent euros) avant la date du 31/12/2023 qui ouvre droit à une réduction d'impôts conformément à la loi relative au mécénat du 1<sup>er</sup> août 2003. Cette participation est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% dans la limite de 0,5% du Chiffre d'affaire.

Cette participation est versée afin de permettre à **1 classe d'une école de la commune de Sainte-Consoce** de bénéficier d'un projet d'éducation artistique mené par la Compagnie Hallet Eghayan de janvier à juin 2024.

### **ARTICLE II : Engagements du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à mener des ateliers de danse au sein de cette école dans le but d'amener les enfants à présenter leur création en public et ainsi les ouvrir aux métiers du spectacle vivant et à l'art.

Le bénéficiaire s'engage à accompagner toutes initiatives des enseignants qui souhaitent davantage développer ce projet à l'école, au sein du quartier et avec les familles.

Le bénéficiaire s'engage à associer les noms et logo de l'entreprise sur le site internet et sur tous les supports de communication diffusés par la Compagnie durant la saison.

**Le bénéficiaire** s'engage également à réserver au **donateur** :

- 5 invitations pour une représentation de la Compagnie au Théâtre-studio aux Échappées Belles au cours de la saison 2023-2024.
- 10 invitations pour une répétition de la Compagnie Hallet Eghayan au Théâtre-studio aux Échappées Belles au cours de la saison 2023-2024.

**ARTICLE III : Modalités administratives**

Cette convention est à retourner signée avant le 30/11/2023.

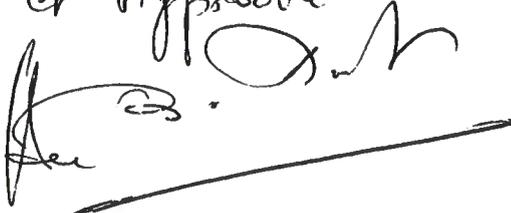
A réception, le **bénéficiaire** transmettra au **donateur** l'imprimé Cerfa comme justificatif de versement auprès des services fiscaux ainsi que les invitations au moment opportun des événements suscités.

Fait en deux exemplaires à Lyon, le 05 /10 /2023

**Le bénéficiaire**  
**Compagnie Hallet Eghayan**

**Le donateur**  
**Commune de Sainte Consorce**  
**Mairie**

*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Lu et Approuvé  


*Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*

Lu et Approuvé  
  
